Trésor avec 10.267.000 francs. Les diminutions portent sur le portefeuille, avec 13.295.000 francs, sur les avances, avec 7.119.000 francs; la circulation, avec 17 millions 217.000 francs; les comptes-courants particuliers, avec 15.751.000 francs. Les bénéfices de la semaine ont été de 566.000 fr.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du jeudi 12 mai 1887

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à trois heures.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi ayant pour objet de régler les rapports des Compagnies de chemins de fer avec leurs agents commissionnés.

L'ajournement est prononcé.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi concernant le conseil général de la Seine.

M. le Président consulte le Sénat, qui repousse l'urgence, après objection de M. Wallon.

Après des observations présentées par MM. Buffet, Georges Martin, de Freycinet, Tolain, l'ajournement est prononcé. La séance est levée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du jeudi 12 mai

Présidence de M. FLOQUET, président

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Steenakers a la parole pour adresser une question à M. le ministre de l'instruction publique sur les dangers que présente pour le personnel au point de vue de l'incendie, la disposition de la scène de l'opéra.

M. Berthelot répond qu'il a constaté en effet la difficulté de donner un dégagement au personnel en cas d'incendie.

Pour modifier cet état de choses, il faudrait acheter la maison du boulevard où l'on pourrait placer les loges d'artistes et les bureaux de l'administration. Il ajoute que, si M. le ministre des finances juge que le projet soit acceptable, on pourrait en saisir la commission du budget. (Rires.)

L'incident est clos.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur le régime des sucres.

M. Renaud dit que l'on prépare le relèvement de la prise en charge de 6 25 à 7 fr. 0/0. C'est le projet du gouvernement. Il entraînerait la fermeture des usines qui ne sont pas encore parvenues aux gros rendements. Ce serait le quart de nos usines, et le Nord serait particulièrement atteint.

L'orateur conclut au rejet du projet du gouvernement.

M. Ribot préconise l'impôt sur la matière première (betterave) ; c'est le moyen employé par l'Allemagne. Il dit que le relèvement à 7 fr. est exagéré et détruirait les bienfaits de la loi de 1884. Nous devons nous mettre en garde contre des réformes trop hâtives.

M. Wilson parle en faveur du projet.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi. La séance est levée.

NOUVELLES DU JOUR

Conversions en Allemagne

Le mouvement de conversion au catholicisme continue en Allemagne. Ce mois-ci, on annonce l'entrée dans l'Eglise de Mlle de Hillern, auteur distingué, et de M. le baron de Lossberg, neveu du général hessois de ce nom.

L'une a fait son abjuration entre les mains de Mgr l'archevêque de Fribourg et l'autre entre celles de Mgr l'évêque de Fulda.

La *Gazette de Francfort* annonce, de son côté, que deux pasteurs protestants ont abjuré, à Mayence pour entrer ensuite au séminaire d'Eichstaedt.

Un hôpital « laïque » en Autriche

Au Parlement autrichien on a entendu, samedi avec effroi, une interpellation d'un député de Vienne au sujet d'abus graves, et même scandaleux qui règnent dans le grand hôpital de la capitale. Cet hôpital appartient à l'Etat. Il compte environ 2,000 malades. Toute l'administration et tout le personnel sont laïques.

D'après les révélations faites à la tribune parlementaire, les malades reçoivent de la viande pourrie, du pain moisi, des repas répugnants ; ils sont volés et exploités par les gardiens et les gardiennes, qui font en cachette le commerce de tabac, cigares, genièvre, pâtisserie, etc.; les gardiens des deux sexes quittent la nuit l'établissement sans autorisation, moyennant un pourboire qu'ils paient au concierge pour qu'il leur ouvre la porte, de sorte que les malheureux malades se trouvent seuls pendant la nuit. Le directeur et les médecins en chef habitent dans l'établissement des locaux princiers, et les malades se trouvent dans des coins où l'air et la lumière manquent absolument. L'administration connait tout cela et ne fait rien pour changer cet abominable état de choses.

Pendant le discours du député, l'assemblée a manifesté sa grande indignation en demandant, par de nombreuses interruptions, le renvoi de toute l'administration devant la correctionnelle. Le ministre, en répondant à l'interpellation, n'a pas osé nier la moindre accusation et a déclaré qu'il donnerait sans retard ordre au gouverneur provincial de faire une enquête et de porter remède à ces criminels abus.

Le « Lohengrin »

M. Lamoureux poursuit la *France* et la *Patrie*. Dans une lettre qu'il vient d'adresser à l'*Evénement*, M. Lamoureux explique en ces termes les motifs de ces poursuites :

« — Je n'ai pas d'autre moyen de me laver des calomnies sous lesquelles on cherche à m'accabler à l'occasion des représentations de *Lohengrin*. — On m'accuse de recevoir des subsides étrangers. C'est faux ! Je suis seul, absolument seul à supporter le poids du déficit causé par la ruine de mon entreprise.

» Je l'ai dit et répété sur tous les tons; mais on ferme l'oreille à mes protestations et l'on continue à dire que je touche de l'argent de provenance allemande.

» Devant cette attitude perfide, il ne me reste qu'une espérance de justification, c'est de mettre les auteurs et fauteurs de ces allégations mensongères et calomnieuses en demeure de les prouver publiquement. »

Le congrès catholique

Paris, 12 mai. — Mgr D'Hulst a présidé la 3e séance de l'assemblée catholique.

M. de Mun a prononcé un discours très remarquable sur la question ouvrière, déjà traitée par M. Chesnelong. L'orateur a affirmé son union la plus complète avec les œuvres dirigées par l'honorable sénateur; il a confirmé l'assurance dans le relèvement de la France, qui peut avoir des moments d'erreur, mais dont les fibres sont chrétiennes.

Mgr D'Hulst a prononcé ensuite un discours sur la liberté d'enseignement.

Aujourd'hui aura lieu l'assemblée générale de la société d'éducation et d'encouragement présidée par Mgr Richard.

La Commission du Budget.

Paris, 12 mai. — La commission du budget se réunira pour entendre demain MM. Develle Lockroy, Dauphin, au sujet des sucres. On croit qu'elle adoptera le relèvement à 7 fr.

A l'issue de la séance, M. Floquet a eu une longue conversation avec M. Clémenceau. On assure qu'il lui aurait dit que la décision de la commission du budget faisait une situation impossible, aussi bien pour le cabinet Goblet que pour celui qui lui succèderait.

On voit, dans ce bruit, une tentative ministérielle pour faire revenir la commission sur sa décision d'hier ou tout au moins pour l'amener à de meilleurs sentiments, si M. Floquet prenait la succession de M. Goblet.

Les crieurs de journaux.

Paris, 12 mai. — M. Goblet a renoncé à l'intention qu'il avait eue de présenter un projet relatif aux crieurs de journaux ; il se rallie à la proposition déposée avant les vacances par M. Lefèvre-Pontalis et présentera ses observations lorsqu'elle viendra devant la Chambre.

On sait que cette proposition tend à interdire aux vendeurs de journaux, sur la voie publique, de crier autre chose que le titre du journal ; réduite à ces termes, le gouvernement accepte la proposition.

Les logements et établissements insalubres

Paris, 12 mai. — Deux projets ont été déposés aujourd'hui par le gouvernement sur les bureaux de la chambre ; le premier, relatif à l'assainissement des logements et habitations insalubres, est le complément de la loi relative à la réorganisation des services de l'hygiène ; le second est relatif à la sécurité des ouvriers dans les établissements industriels. Il énumère les conditions de la salubrité et de la sécurité de ces établissements, et détermine les fonctions des inspecteurs de l'hygiène.

Les droits d'inscriptions

Paris, 12 mai. — Des délégués des étudiants de Paris viennent d'être reçus par MM. Trystram et Maurice Faure au sujet du rétablissement des droits d'inscription.

Ces députés leur ont demandé une note et ils saisiront ensuite la commission du budget.

Mort de M. Boussingault

Paris, 12 mai. — On annonce la mort à Paris de M. Boussingault, membre de l'Institut, ancien représentant du peuple.

Une collision.

Melbourne, 12.—Une collision s'est produite près de Windsor, entre le rapide qui va à Brighton et un autre train.

Cinq personnes ont été tuées. Cinquante sont blessées dont dix grièvement.

La « Champagne »

Paris, 12 mai. — La *Champagne* a été renflouée cette après-midi.

La *Bretagne*, qui fait le voyage à la place de la *Champagne*, est parti ce matin du Havre. Un certain nombre d'émigrants, effrayés par l'accident dont ils ont été témoins, ont renoncé à se rendre en Amérique, ils vont retourner dans leur pays.

Une réunion de l'état major allemand

La *France* publie la dépêche suivante :

« Berlin, 12 mai. — Hier soir, une importante réunion de l'état-major a eu lieu au ministère de la guerre pour étudier les premières mesures à prendre dans l'éventualité d'une guerre.

» Le prince Guillaume et les généraux de Moltke et Bronsart de Schellendorf y assistaient. »

Une crise ministérielle partielle en vue à Madrid

On télégraphie de Madrid, au *Temps*, que le ministre de la guerre, le général Casola, est décidé à se retirer si le gouvernement ne pose pas la question de cabinet devant les Cortès lors de la discussion des projets militaires.

Si le général Casola donne sa démission, on croit que le maréchal Martinez Campos sera appelé à lui succéder.

La mort du bourreau de Cologne

Cologne, 12 mai. — On annonce que l'exécuteur des hautes œuvres de cette ville vient de mourir. C'était le seul bourreau allemand qui se servait de la guillotine, les autres employent la hache. La guillotine de Cologne est un des derniers restes de la domination française dans la Prusse rhénane.

La sublime Porte remercie la France.

Paris, 12 mai. — D'après une dépêche reçue, ce matin, au ministère des affaires étrangères, le gouvernement ottoman a prié M. de Montebello, ambassadeur de France à Constantinople, d'adresser les plus vifs remerciements au gouvernement de la République française pour la conduite qu'a tenue M. Blanc, consul de France, à La Canée, lors du soulèvement des populations de l'île de Crête.

Situation météorologique. — Paris 12 mai. — Le baromètre continue à baisser sur presque toute l'Europe, sauf dans le nord des Iles-Britanniques, en Norwège et au sud-est du Continent; toutefois, les fortes pressions se maintiennent à l'Ouest et le maximum persiste en Irlande (772 mm). Le minimum, qui se trouvait hier vers Lemberg, s'est transporté en Livonie (Riga 752 mm).

La température est en baisse, excepté en Finlande et dans la Russie centrale; elle était ce matin de 5° à Kuopio, 8 à Berlin, 11 à Paris, 13 à Nice, et 20 à Cagliari, Palerme, Brindisi.

En France, quelques pluies sont probables dans le Nord et l'Est.

A Paris, hier, ciel nuageux; quelques gouttes d'eau dans la soirée.

Maximum, 18°2; minimum, 9°3.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

Ventes publiques de laines de Roubaix-Tourcoing

La troisième vente de la série s'est faite jeudi à Tourcoing.

Ainsi qu'aux enchères des deux précédentes journées, nous avons constaté peu d'entrain pour les blousses fines et une bonne animation pour les déchets, spécialement dans les quantités actuellement demandées : aussi dans ces genres les cours se maintiennent bien. Quant aux laines brutes d'importation directe, elles n'ont pas encore obtenu le succès qu'elles méritent : les acheteurs paraissent les tenir en suspicion. C'est regrettable, mais il n'y a pas lieu néanmoins de se décourager.

Nous reviendrons sur cette question des ventes de laines d'importation.

Le commerce d'échange de la République Argentine

Les rapports officiels sur le commerce entre la République, la France et l'Angleterre, respectivement, méritent d'être étudiés attentivement.

La Grande-Bretagne a importé de 1876 à 1880 pour 5.140.000 liv. st., tandis qu'elle a exporté pour une valeur de 11.120.000 liv. st. De 1881 à 1885, la différence entre l'exportation et l'importation anglaise a été encore plus considérable.

Pendant cette dernière période, 1881-85, l'Angleterre a exporté pour 26.480.000 liv. st. et importé pour 7.505.000 liv. st. Il en résulte que, pendant les dix dernières années l'exportation anglaise s'est élevée à 37.600.000 liv. st. et l'importation en Angleterre des produits argentins à 12.645.000 liv. st.

Le résultat du mouvement commercial durant ces dix années n'a pas été le même pour la France.

Les exportations françaises à la République Argentine ont produit 22.200.000 tandis que les importations de produits argentins se sont élevées à 31.400.000 liv. st.

Nous pouvons ajouter que depuis 1876 le commerce entre l'Angleterre et la République Argentine a quadruplé; tandis que dans le même laps de temps le commerce franco argentin a doublé seulement.

Il résulte des documents statistiques officiels que la République argentine occupait, en 1885, le huitième rang parmi les pays avec lesquels la France est en rapports commerciaux. Son commerce a été supérieur à celui de la Turquie, de la Russie, de l'Autriche, des Pays Bas, du Portugal et de la Grèce.

La valeur des produits argentins exportés en France de 1880 à 1886 s'est élevée à 1.045.000.000 de fr. et celle des marchandises françaises importées dans la République à 755.900.000 fr.

En 1886, la France a encore tenu le second rang avec 17.032.528 piastres à l'importation et 22.961.959 à l'exportation. Elle n'est devancée que par l'Angleterre, qui a importé pour 49 millions de piastres.

Laines

ANVERS, 12 mai.

Il a été vendu 79 balles de laine de La Plata en suint et 211 balles d'Australie dito.

LE HAVRE, 12 mai.

Il a été traité 62 balles de laine de Montevideo en suint, à fr. 230 les 100 kil. et 56 balles du Chili dito, à fr. 135.

Mouvement maritime lainier

Le steamer *Ville de Montevideo*, cap. Lenormand des Chargeurs-Réunis, allant de Dunkerque et le Havre aux ports du Parana, a touché le 10 mai à Pauillac venant compléter sa cargaison à Bordeaux pour ces ports.

Le steamer italien *San-Marco* venant de la Plata via Dunkerque, est arrivé à Anvers le 12 mai avec le solde de sa cargaison.

Le steamer anglais *Lucerne* est attendu à chaque marée à Dunkerque, venant de Montevideo et B.-A. avec laines.

Le steamer anglais *Marana* venant de la Plata avec laines, a été signalé comme ayant suivi de Ténériffe le 8 mai pour Dunkerque.

Le steamer anglais *Kaikoura* allant de la Nouvelle-Zélande à Londres a suivi le 11 mai de Madère.

Le steamer anglais *Ruapehu* allant de Londres à la Nouvelle-Zélande, a fait route de Madère le 11 mai à 3 h. du soir.

Le steamer *Bianca* allant des mers du sud à Hambourg avec laines, a suivi le 6 mai de St-Vincent (cap Vert)

Le steamer *Ramses* allant de Hambourg aux mers du sud, a fait route le 7 mai de St-Vincent.

Le steamer anglais *Herschell* allant du Brésil à la Plata, a suivi le 11 mai de Lisbonne.

Le steamer anglais *Kent* allant de Londres à Sydney (Australie) a mis en mer le 11 mai de Gravesend. Ce steamer va charger des laines pour effectuer son retour.

Le 3 mâts anglais *Melbourne* est monté le 11 courant à Londres venant de l'Australie avec laines.

Le steamer anglais *Neva* allant de la Plata à Southampton via Vigo, a suivi le 10 mai à 1 heure du soir de Lisbonne.

Le steamer anglais *Paramatta* allant de Londres à Sydney, charger des laines, est passé le 10 mai à 7 h. 30 du matin à Sagres.

Le 3 mâts *Serapis* débarquait le 12 mai à Londres des laines d'Adelaïde.

Les voiliers *Belkano*, *Pannure* et *Craigburn* sont partis le 11 mai de Gravesend, allant en Australie.

Le steamer anglais *Para* venant de B.-A. débarquait à Anvers le 12 mai ses laines.

Le steamer *Norwich* a débarqué à Anvers le 11 mai, 70 balles laine brute provenant de Harwich.

Le steamer espagnol *Magallanes* allant de Montevideo à Dunkerque avec laines, a suivi le 6 mai de Vigo. Ce steamer était attendu le 12 mai au soir à Dunkerque, il était signalé sur rade de ce port le 12 mai à 5 h.

Le steamer *Rio-Negro*, cap. Guégan, allant de Dunkerque et le Havre à la Plata via Bordeaux, a passé à Ouessant le 11 mai.

Le steamer *Ville de San-Nicolas*, cap. Créquen, est arrivé à Montevideo le 10 mai venant de Dunkerque, le Havre et Bordeaux, reprendre des laines pour ces ports.

Le steamer français *Nantes-le-Havre* est parti le 7 mai de Montevideo pour Dunkerque avec laines, attendu le 5 juin.

Le steamer anglais *Sir Garnet Wolseley* allant de Hambourg à la Plata, prendre charge en laine, a suivi le 6 mai de Las-Palmas.

Marchés anglais

MANCHESTER, 11 mai.

Filés et Tissus. — Marché par continuation très calme pour filés, prix nominalement sans changements. Les stocks des filés vont progressivement en augmentant, aussi s'attend on sous peu à une diminution de la production. Les tissus sont plus pressés à la vente et les acheteurs sont à même d'opérer à des conditions certainement plus avantageuses qu'il y a huit jours.

Marchés américains

D'après le *Bradstreet* du 30 avril dernier, les affaires sont calmes sur les différents marchés de l'Est et les cours n'ont pas changé. Le ton général du commerce est plutôt plus ferme que la semaine dernière mais malgré cela la situation est en faveur des acheteurs. Les fabricants qui désirent opérer en laine dans une large proportion peuvent obtenir des conditions satisfaisantes, la difficulté est que ces fabricants sont peu nombreux. La propension naturelle du moment est d'attendre les résultats de la nouvelle tonte et cette tendance est justifiée par l'état faible du marché. Les fabricants de drap tardent à recevoir des ordres et quelques usines principalement dans les Etats du Sud sont à la veille de chômer tandis que d'autres manufacturiers annoncent leur intention de ne pas renouveler leurs contrats quand ceux-ci seront exécutés. Dans l'Ouest cependant les détenteurs de laines sont assurés que la nouvelle laine obtiendra des prix aussi élevés que l'année dernière. Dans le Texas la tonte est pleinement au-dessous de la moyenne; tous les rapports sont unanimes à reconnaître l'excellent conditionnement des tissus. Beaucoup de bergeries ont été payées de 18 à 21 cents, mais néanmoins les cours sont à peine établis pour la saison. Les laines de Californie trouveront cette année un écoulement facile à Boston sur des bases courantes. On signale à Francisco une activité continue avec des prix élevés, malgré la hausse sur les frais de transport par chemin de fer. Le marché de Boston est sans activité et il n'y a pas d'apparence d'amélioration immédiate. Telle du moins était la situation des affaires pour les deux derniers mois. L'état actuel du commerce n'est, pour le moins, pas plus mauvais depuis quelques jours.

NOUVELLES MILITAIRES

Appel en 1887, des réservistes des classes 1878 et 1880 et appel de la cavalerie territoriale (partie des classes 1874 et 1875).

Le ministre de la guerre a arrêté les dispositions suivantes au sujet de l'appel, en 1887, des réservistes de toutes armes des classes 1878 et 1880 et de la cavalerie territoriale, (partie des classes 1874 et 1875).

I. — APPEL DES RÉSERVISTES. — 1° Seront appelés en une seule série et par voie d'affiches du lundi 22 août au dimanche 18 septembre inclusivement :

Les réservistes des régiments d'infanterie de ligne. Les réservistes des régiments de zouaves et de tirailleurs. Les réservistes des bataillons de chasseurs à pied. Les réservistes du régiment de sapeurs-pompiers. Les réservistes des régiments du génie (sapeurs conducteurs exceptés.) Les réservistes des compagnies d'ouvriers militaires du génie employés sur les réseaux des voies ferrées. Les réservistes des bataillons d'artillerie de forteresse.

Pour la convocation des réservistes des compagnies d'ouvriers militaires des chemins de fer du génie employés sur les réseaux, on ne fera pas usage cette année, comme en 1885 et 1886, des ordres individuels d'appel ; les indications portées sur les affiches devront suffire. (Lettre collective n° 6, du 21 mars 1885. — Etat-major général, 1er bureau.)

Les sous-officiers réservistes d'infanterie, chefs du service des réapprovisionnements de munitions, qui ne prendront pas part en cette qualité aux manœuvres, seront convoqués à la date du 22 août, par ordres individuels, dans l'un des deux régiments d'artillerie de la région désigné par le commandant de corps d'armée, pour y recevoir une instruction plus appropriée à leur affectation de guerre.

Ceux d'entre eux qui appartiennent à des corps stationnés en Afrique seront dirigés sur l'un des deux régiments d'artillerie de la région où ils sont domiciliés.

2° Seront appelés en une seule série, après les manœuvres et par voie d'affiches, du lundi 3 au dimanche 30 octobre, les réservistes de la cavalerie.

3° Seront appelés en deux séries, ainsi qu'il suit, par voie d'affiches, les réservistes des régiments d'artillerie, des régiments d'artillerie-pontonniers et les réservistes appartenant aux compagnies de sapeurs-conducteurs du génie.

1re série. — Du lundi 26 septembre au dimanche 23 octobre inclus, les réservistes de la classe 1878.

2e série. — Du jeudi 27 octobre au mercredi 23 novembre inclus, les réservistes de la classe 1880.

4° Seront appelés pendant une période de 10 jours seulement, du 1er au 10 septembre inclus, les réservistes de la gendarmerie.

5° Continueront à être appelés à des époques variables, conformément aux prescriptions de l'article 172 de l'instruction du 28 décembre 1879.

Les réservistes du train des équipages militaires. Les réservistes des sections de secrétaires d'état major et du recrutement. Les réservistes des sections de commis et ouvriers d'administration. Les réservistes des sections d'infirmiers militaires. Les réservistes des compagnies d'ouvriers d'artillerie. Les réservistes des compagnies d'artificiers. Les réservistes auxiliaires du service télégraphique.

Il conviendra de ne pas perdre de vue les prescriptions de la dépêche ministérielle du 18 février 1885. (Etat-major général, 1er bureau. n° 616). d'après lesquelles ces convocations échelonnées doivent être réglées de telle sorte que l'effectif des escadrons du train et des sections d'administraton et d'infirmiers soit maintenu, autant que possible, à un chiffre constant.

En ce qui concerne les ajournements et les devancements d'appel, il y a lieu de se reporter aux prescriptions de l'instruction du 28 décembre 1879 (articles 165, 166, 167 et 168)

» Les commandants de corps d'armée recevront en temps utile, l'avis à insérer dans les affiches relativement aux réservistes de l'armée de mer.

Deux exemplaires de l'affiche de convocation de chaque corps d'armée et du gouvernement de Paris, devront être adressés au ministre dès que cette affiche aura été établie, d'après un modèle qui sera envoyé aux commandants de corps d'armée et au gouverneur de Paris.

Il conviendra de se conformer exactement aux prescription de l'article 186 de l'instruction precitée du 28 décembre 1879 pour l'inscription des réservistes sur les situations d'effectif.

II. — APPEL DE LA CAVALERIE TERRITORIALE. — Les hommes des classes 1874 et 1875, appartenant aux escadrons de numéros impairs de la cavalerie territoriale, seront appelés en une seule série et par ordres individuels du lundi 9 novembre au samedi 19 inclus.

En ce qui concerne l'appel des cadres, il y aura lieu de se conformer aux dispositions de l'instruction du 22 mars 1886.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'Industrie roubaisienne à l'Exposition d'Hanoï. — Le *Courrier d'Haïphong*, journal qui paraît depuis près de deux ans au Tonkin, publie d'intéressantes lettres sur l'Exposition d'Hanoï. En voici un extrait qui concerne notre région :

» Les lecteurs me sauront gré de faire les honneurs de l'Exposition à « l'industrie rouennaise et roubaisienne. »

» Rouen et Roubaix ont joint leurs efforts, réuni leurs produits et envoyé une collection des plus complètes. M. Weill-Wormser délégué de la Chambre de commerce de Rouen, a été chargé par elle de venir installer à Hanoï l'exposition des deux villes industrielles et de poursuivre son voyage d'études dans l'Extrême-Orient.

« L'étude de cette galerie est des plus curieuses. Un grand pas a été fait pour lutter à produits égaux avec les Anglais et les Allemands.

» L'exposition des tissus et cotonnades de l'industrie rouennaise et roubaisienne fait le plus grand honneur à ceux qui en ont eu l'initiative. Espérons que le gouvernement les soutiendra au plus tôt et que des droits suffisamment protecteurs viendront à leur aide. La conquête sera utile et féconde le jour où nos produits arriveront sur le marché et, malgré un prix de revient plus élevé déterminé par le prix de la matière au lieu de fabrication, pourront être vendus au même prix que les produits étrangers.

» On voit dans la galerie tout ce qu'on peut désirer en fait de cotons, cotonnades, percales, impressions, de velours et tissus en laines, coton et soie, sous les formes les plus diverses et présentant la plus grande variété de dessins et de coloris. Ici une série de linges de couleur passant par toute la gamme des nuances ; à coté du linge de dessous, fin, blanc, neigeux ; plus loin des tentures, des tapis de table aux tons bariolés ou sombres, les vêtements ordinaires de nos paysans de France, de riches étoffes, etc. »

La boulangerie. — M. Démarécaux donne à l'*Echo* communication de la réplique ci-dessous qu'il adresse à M. Caquant, président de la Société de consommation de Roubaix :

« Dans une lettre publiée par l'*Echo du Nord* du 25 avril dernier, vous dites que les sociétaires ne payent pas plus cher leur pain que dans les autres boulangeries.

» Or, à Lille, Roubaix et Tourcoing, le pain de 1re qualité a été vendu à un prix moyen de 30 c. le kil. ; chez vous, le même pain était payé 38 c. Peut-être me direz-vous que le prix de 30 c. n'était pas celui de toutes les boulangeries ; mais, si dans certaines maisons il était plus élevé, dans d'autres, au contraire, il était encore plus bas.

» Votre Société, achetant au comptant et par grandes quantités, doit certainement faire des achats avantageux. Vous déclarez avoir payé vos farines gruau, première et bise, 30 fr. 50 en moyenne ; permettez-moi de vous dire, monsieur, que vous les avez payees beaucoup trop cher ; si vous vouliez consulter les mercuriales, vous vous apercevriez bien vite que les prix moyens ont été de 30 fr. pour gruau et première et 24 fr. 50 pour bise. En cotant 30 fr. vos farines, j'étais donc en droit de compter votre pain à 37 c., prix approchant de la 1re qualité ; si, au contraire, votre prix moyen est de 33 c. le kilog., le prix de la farine doit s'abaisser proportionnellement, de sorte que les 17 0/0 pour frais généraux existent toujours et l'erreur de 50,000 fr. n'est que fictive.

» Il est bien entendu que ces chiffres sont ceux de 1886, ceux de 1887 n'étant plus en rapport par suite de la hausse causée par la surtaxe sur les céréales.

» Les 23 0/0 de bénéfices ne proviennent donc que de la majoration du prix du pain; chaque lecteur de ce journal pourra facilement s'en convaincre en comparant le prix de son pain, en 1886, avec celui de la Société de consommation qui était de 38 centimes le kilog., 1re qualité; 33 c., 2e qualité, et 28 c. 1/2, 3e qualité. Et pourtant, dans toutes les boulangeries, le client a la faculté d'obtenir un certain crédit ; en cas de chômage ou maladie, il est toujours certain d'avoir du pain sur la planche.

» Je conclus donc, monsieur, que, pour voir votre société à l'œuvre, vous devriez travailler dans les mêmes conditions de prix et de vente que les autres boulangeries; alors seulement, les résultats seraient sérieux.

» Veuillez agréer, etc.

« G. DÉMARÉCAUX, boulanger à Lille. »

Nous apprenons avec plaisir que le *Choral Nadaud* vient d'être invité par l'administration communale de Spa à donner un concert dans le courant de la saison.

Outre l'agrément du voyage et du séjour dans cette ville de distractions, les sociétaires du *Choral Nadaud* auront l'avantage de se faire entendre devant un public choisi et compétent.

Le *Choral Nadaud* a déjà préparer, en vue de cette sortie, dont la date sera fixée sous peu, quelques jolis chœurs de son répertoire.

La « Lyre Roubaisienne ». — Cette société chorale a décide qu'elle participerait aux fêtes organisées par la municipalit de la Madeleine-lez-Lille le 5 juin prochain.

Les anciens societaires qui désireraient se joindre à la société sont priés de vouloir bien s'adresser pour tout renseignement à M. Urbain Bonnet, *Café Lillois*, rue du Chemin de fer, 45.

Le club nautique « Trois-Etoiles » vient de recevoir, pour les régates du 5 juin, un magnifique objet d'art offert par MM. Baucarne-Leroux, Jonglez et A. Lepoutre, députés du Nord.

Chronique colombophile. — Les essais de la semaine dernière n'ont pas été favorisés par le temps. Vendredi 6 mai, le convoyeur de Roubaix en station à Longueau a dû revenir avec ses pigeons. Le convoyeur de Tourcoing en station à Albert n'a pu opérer le lâcher de ses pigeons qu'à midi.

A ce propos, on nous signale la conduite tout à fait exemplaire du chef de gare d'Albert. Vendredi dernier la pluie faisait rage dans cette station ; en faisant sa ronde du matin, le chef de gare s'aperçut que des paniers arrivés par le train de nuit n'avaient pas été garés sous les marquises et étaient restés à la pluie, il fit alors immédiatement des remontrances très vives à ses employés ; aussi nous sommes persuadé que ce fait ne se renouvellera plus.

Monsieur le chef de gare différa le lâcher des pigeons qui lui avaient été envoyés par diverses sociétés, jusqu'au retour du beau temps

Dans cette même gare, un panier d'une expédition faite ce jour-là sans convoyeur par Armentières s'était égaré. Grâce à l'obligeance du chef de gare qui télégraphia de tous côtés, il put regagner Albert et le lâcher fut opéré régulièrement vers onze heures.

Nous sommes particulièrement heureux, dit le *Colombophile*, de pouvoir remercier M. le chef de gare d'Albert, du zèle qu'il apporte aux soins à donner à nos utiles messagers.

Revue de gendarmerie. — M. Marceron, lieutenant-colonel de gendarmerie de Lille a passé en revue jeudi matin à huit heures dans la cour de la gendarmerie de Roubaix les brigades de Tourcoing, Quesnoy-sur-Deûle, Cysoing, Halluin, Wattrelos, Lannoy et Roubaix, un effectif de 40 hommes en tout.

Malgré les menaces du temps la revue s'est passée dans la perfection et nous croyons que M. Marceron, a quitté Roubaix très satisfait.

Dans l'audience du Tribunal correctionnel de Lille, du jeudi 12 mai, le nommé Jules Demeulenaere, a été condamné à quatre mois de prison et à 16 francs d'amende pour bris d'une porte, dans un estaminet de la rue Daubenton; un autre Roubaisien, Jean-Baptiste Delescluse a été condamné à 8 jours et à 16 francs pour avoir crié : « A bas la République ! Vive Napoléon ! » Une Roubaisienne, Marie Huet, a été condamnée par défaut, à trois mois de prison, pour vol. Neuf habitants de l'Empompont ont été condamnés à seize francs d'amende chacun, pour avoir démoli une barrière, établie par Mme Wallaert et fermant le sentier du *chemin rouge* qui va de l'Hempompont au Breucq.

Ne pas confondre — M. Vergin-Rogé, cabaretier rue de la Fosse-aux-Chênes nous prie d'annoncer qu'il n'a rien de commun avec la personne de la même rue qui a été l'objet d'une contravention dans la nuit de mardi dernier.

Une ordonnance de non-lieu. — M. Alfred Doutreligne, un jeune homme compromis dans la tentative d'empoisonnement qui a eu lieu la semaine dernière rue des Longues-Haies, a été mis en liberté en vertu d'une ordonnance de non-lieu

Incident fâcheux à la gare. — M. E. T..., allait monter, jeudi, dans le train-tramways de 2 heures 48 arrêté en gare de Roubaix, lorsque le contrôleur lui déclara que la voiture était pleine de voyageurs et qu'il n'avait qu'une chose à faire, attendre le train suivant.

M. T..., n'admettant point ces raisons, bouscula le contrôleur, et d'une telle façon qu'il lui déchira sa veste. Il eut, pour cela, maille à partir avec la police.

Nous sommes loin, naturellement, d'approuver la conduite tenue en cette occasion par M. T..., mais nous ferons remarquer, combien de désagréments — car cet incident n'est pas le premier — éviterait, aux voyageurs et aux employés de la gare, une seconde voiture ajoutée à chaque train-tramways.

Un ivrogne furieux. — Jules D..., homme de peine, fut trouvé, jeudi dans l'après-midi, ivre-mort, rue de Tournai, par le garde-champêtre Plachy. Dispersant alors le rassemblement qui s'était formé autour de l'ivrogne, M. Plachy le reconduisit à son domicile, qu'une ménagère, Mme L..., lui indiqua.

Tout alla très bien, en ce moment, mais, où les choses se gâtèrent, ce fut quand le garde-champêtre se rendit chez Jules afin de prendre ses nom, prénom, âge, etc... « Tu es un imbécile, cria D..., en le voyant, je ne me mettrai pas à genoux devant toi et tu vas voir qu'on est des malins, *nous autres !* Ce disant, il lança une chaise, le tiroir du poêle et divers autres objets à la tête de l'agent. qui, heureusement ne reçut aucun de ces projectiles.

Après avoir été quérir l'aide d'un sergent de ville, M. Plachy arrêta le vindicatif buveur.

Mouvement du canal de Roubaix. — Bateaux arrivés : *le Fils unique*, ciment, venant de Pont-à-Vendin; *Axeome*, sable, venant d'Arques ; *Avant-dernier*, houille, venant de Meurchin ; *Voyageur*, houille, venant de Violaines; *Richard*, houille, venant de Meurchin; *le Pont*, houille, venant de Meurchin : *le Gorgon*, houille, venant de Violaines ; *Bonne-Mère*, houille, venant de Denain; l'*Etoile*, huiles, venant de Leforest.

Bateaux attendus : *le Victor*, chaux, venant de Vaux ; l'*Ajugor*, chaux, venant de Vaulx.

LA FRANC-MAÇONNERIE

Le 49me numéro des *Mystères de la Franc-Maçonnerie*, dévoilés par Léo Taxil, est en vente au prix de 10 centimes.

Le réclamer aux porteurs ou au bureau du journal.

Suites de la guerre de 1870

Tarsul (Côte-d'Or). Depuis la guerre de 1870, je souffrais de douleurs rhumatismales articulaires; j'avais pris nombre de médicaments sans résultats. J'eus alors la bonne idée de prendre des Pilules suisses à 1 fr. 50. et, depuis lors, je ne ressens plus rien. Pensant être utile à ceux qui se trouveraient en pareil cas, j'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre. Fasquelle, brigadier de génie retraité. Signature légalisée. 14765d

SOCIÉTÉ ARTISTIQUE de Roubaix-Tourcoing. — 6me exposition des arts décoratifs, rue de l'Alouette, 58. — Prix d'entrée : 50 centimes les dimanche, lundi et jeudi ; 1 franc les autres jours.

L'exposition est ouverte tous les jours de 10 heures à 6 heures.

TOURCOING

La vente publique de laines a donné des résultats identiques à ceux obtenus les deux jours précédents à Roubaix.

Une singulière disparition c'est celle constatée hier par une marchande foraine établie rue de la Tossée près de l'estaminet de *Jean du Pot*.

La marchande en question avait attaché mercredi soir à un piquet, pour passer la nuit, le cheval qui sert à traîner sa maison roulante. Le lendemain l'animal avait disparu et la pauvre femme réclame sa bête à tous les échos.

Un squelette a été trouvé rue de la fin de la guerre en creusant les fondations pour une nouvelle construction, les ossements paraissent avoir appartenu à un homme de grande taille, un saxon peut-être, enterré depuis longtemps à cet endroit.

Ces ossements ont été portés au cimetière.

Un cheval attelé à un camion s'est emporté hier après-midi et a parcouru à fond de train la rue Notre-Dame, la place des Halles et une partie de la rue de Tournai sans causer, heureusement, d'accident de personne.

Le domestique avait beaucoup de peine à maîtriser son cheval quand deux passants, M. Henri Glorieux et M. Florin, boulanger, parvinrent à l'arrêter vers le milieu de la rue de Tournai.

FEUILLETON DU 14 MAI 1887. — 68

LE CONTUMAX

Par Raoul DE NAVERY

XXIII

Marcelle

Invariablement nous suivions le boulevard de Courcelles et nous passions devant les rues neuves avoisinant le parc Monceaux et l'Arc de Triomphe. Un jour elle fait remplir la calèche d'imprimés de toutes sortes: puis, quand nous nous trouvions en face d'une maison de belle apparence elle descendait, me chargeait d'opuscules, de poèmes, de brochures, entrait dans les maisons luxueuse, pénétrait dans la loge de la concierge, louait la propreté de l'immeuble et l'élégance du mobilier des représentants du propriétaire, enfin elle s'informait du nom des principaux locataires. On lui répondait fort poliment d'habitude. Les concierges ne sont pas tenus de distinguer une femme du monde d'avec une parvenue... Alors, elle prenait les brochures et les journaux : « Remettez ceci à vos locataires, disait-elle, apprenez-leur que vous avez parlé à l'« Ange de la vertu.»

Cette grosse femme rubiconde et commune sentant toujours, quoiqu'elle fasse, les « torchons radieux » dont parle Victor Hugo, était si drôle en se donnant à elle-même ce titre, que je rougissais de me montrer à ses côtés. Il fallut chaque jour continuer cette distribution de livres, et renouer la conversation dans les loges de concierges. Il paraît que Mme Marchenoir trouvait une grande satisfaction d'amour-propre dans ces séances quotidiennes. Mais un jour, la chance tourna. Nous quittions une maison de la place Wagram, quand une locataire rentrait chez elle. « Tiens, Mme Marchenoir, dit-elle avec la légèreté du ton qu'on prend avec les gens qu'on raille, vous avez donc des clients dans la maison ? » Ma parfumeuse rougit comme une caroncule de dindon, et remonte en voiture, tandis qu'au rire éclatant de la concierge, il était facile de comprendre ce qu'elle pensait désormais de l'Ange de la vertu et de son eau des prodiges. Je me sentis si humiliée de cette scène que je refusai le lendemain de distribuer des brochures. Et puis, vraiment, l'écœurement me venait. C'était trop d'ostentation et de ridicule à la fois. Quand elle faisait imprimer dans les journaux qu'elle faisait des rentes à ceux qui jadis tendaient un morceau de pain à sa mère, elle pouvait croire qu'elle leur assurait l'aisance ; ah bien oui ! Vingt sous par mois ! Et jetés avec une insolence ! Le pain était par trop amer. D'ailleurs le travail était rude. Je devais préparer des notes pour les journaux, écrire la correspondance, recevoir ou plutôt renvoyer les pauvres ; courir d'une créature à l'autre, être témoin d'une comédie qui m'irritait à la fin, car autant je vénère la charité, autant j'éprouve de dédain pour cette bienfaisance d'apparat, mêlée au fond de beaucoup d'avarice. Car la servante campagnarde reparait souvent dans la parfumeuse. Lorsque j'étais tentée de quitter la maison, je m'accusais de faiblesse ; et j'essayais de reprendre courage, lorsqu'une sottise nouvelle m'a enlevé le peu que j'en gardais. Je ne désire point que Dieu me venge, mais je suis certaine que cette femme mourra folle, de cette folie des grandeurs qui ne pardonne jamais. Ce matin, une députation de la société des... Ma foi, je ne sais plus... mettons des *Admirateurs mutuels*, lui offre une médaille d'un module extravagant avec une couronne de zinc. Il parait que cette société, de fondation récente, éprouve le besoin de recruter des membres payant en bons billets de banque les diplômes qu'elle daigne offrir. La parfumeuse venait de remettre trois mille francs, quand un des membres de la députation se tourne gracieusement vers moi en ajoutant : « Mademoiselle, voici votre brevet de membre honoraire. » Je salue, je roule ma grande feuille de parchemin illustrée de deux figures de femmes ceintes de lauriers, et je remercie. La parfumeuse me jeta un regard féroce ; oh! ce regard, Any, jamais tu n'as pu en deviner la scélératesse. Les messieurs partis, Mme Marchenoir me dit d'une voix brève : « Remettez-moi ce diplôme. — Pourquoi, madame? — Je ne permettrai point que vous le conserviez. » Certes, je n'y attachais pas grand prix, mais l'insistance que mit la parfumeuse me parut au moins bizarre, et j'entrepris de défendre mon brevet. Alors elle s'écria de cette voix dure et rogomme que tu lui connais, et qui sent à la fois la rue et la halle : « Vous me le donnerez ! Jamais je ne souffrirai qu'on offre dans ma maison une distinction de ce genre à des gens que j'emploie. » La colère m'empourprait le visage et je m'écriai : « Madame ! » Elle ne me laissa pas le temps de finir : « Oh ! je sais bien qu'en ce moment je froisse votre vanité, mais il faut que vous sachiez une fois pour toutes que quiconque reçoit de moi salaire est considéré comme un serviteur. Vous êtes à mes gages, souvenez-vous-en. Quant à ce brevet, voici le cas que j'en fais. » Elle me l'arracha des mains, le lacéra et le foula aux pieds. Je me révoltai et j'osai lui tenir tête.

— Je vais partir, lui dis-je, et raconterai à tous ce que vous êtes, quand vous arrachez ce masque de philanthropie, si mal attaché sur votre visage que chacun peut voir l'expression vraie de votre nature. Ah ! je suis à vos gages ! Eh bien ! de la bouche de celle que vous traitez aujourd'hui en servante, vous entendrez la vérité. Nul ne croit à la bonté de votre âme, et vous êtes, entre les mains des exploiteurs qui vous entourent, un misérable fantoche. Ne vous apercevez-vous donc pas qu'on ne vous a jamais rien offert sans que vous comptiez des billets de banque? Mais le jour où la presse saura quelle misérable comédie se joue ici, elle n'aura pas assez de railleries à déverser sur vous. Personne n'oserait vous défendre ; Picauville lui-même ne le voudrait pas! Je sais bien que vous chargeriez quelques écrivains faméliques d'écrire des brochures pour le faire ; et que les ouvriers de la plume se trouvant sans ouvrage, vous confectionneraient des plaquettes de romans, et chanteraient votre nom sur un des modes d'Orphée. Toutes les platitudes se trouvent à Paris. Certaines gens estiment que l'argent ne sent jamais mauvais. On corrigera votre style de cuisinière, on vous dressera des arcs de feuillage; on vous appellera bienfaitrice de l'humanité, mais vous savez que vos revenus passent à cette comédie misérable; j'aiderai à chiffrer ce que vous payez des niaiseries dont vous êtes trop fière! Vous avez offert quatre cent mille francs à qui vous ferait obtenir la croix de la Légion d'honneur, je le crierai bien haut, partout, sans trêve, afin que si jamais... On saurait du moins que vous achetez une conscience en même temps qu'un ruban.

Ah ! vois-tu, Any, je ne me possédais plus. La colère m'arrachait des vérités trop longtemps étouffées, et sur cette parole, je quittai la chambre. Un moment après, j'entassais mes robes dans une malle, et je prenais le chemin de la rue Paradis-Poissonnière. Avant d'entrer chez toi, je voulais voir M. Dupont, lui avouer ma résolution de m'installer chez toi, et en même temps permettre à ce pauvre Jules Château-Bélin de faire afficher notre mariage. Sa joie chassait déjà mon irritation j'avais légèrement monté l'escalier je traversai l'antichambre et j'entrai dans le cabinet de M. Samuel pour t'y voir mourante et désespérée. Ah ! ma chérie! ma pauvre chérie ! Tu me raconteras ce qui venait de t'arriver.

— Plus tard, répondit Any, plus tard ; la force me manquerait pour le faire en ce moment.

— Tu m'effraies, Any.

— C'est que, vois-tu, il est des épreuves trop fortes pour une créature humaine, et cette epreuve, je la traverse aujourd'hui.

—Alors, nous serons deux pour porter le poids de ta peine.

— Oui, deux repartit Any.

Elle embrassa Marcelle et demeura un moment sans parler. Alors elle entendit un bruit léger dans la chambre voisine, et se levant, elle dit avec l'expression du repentir :

— Ah ! mauvaise que je suis ! J'oubliais mon père !

— Non, chérie, tu ne l'oublies pas, et tu l'aimes toujours ; mais mieux vaut retrouver le calme de tes esprits avant de le rejoindre. Ceux qui ne voient plus rien des choses de ce monde gardent une perception mille fois plus délicate que les autres hommes de tout ce qui a rapport à nos sentiments. M. Darieu comprendrait que tu souffres, il te demanderait pourquoi... Saurais-tu, pourrais-tu lui répondre ?

— Non, non! s'écria avec une sorte de terreur la pauvre Any, il faut moins que jamais qu'il se doute des regrets que j'étouffe et du désespoir qui me dévore le cœur.

Any serra Marcelle sur son cœur avec un redoublement de tendresse, essuya ses yeux, puis, respirant avec effort, comme si elle prenait une résolution énergique, elle descendit de son lit et marcha dans la chambre. Mais, encore une fois, elle faiblit, tomba sur les genoux et s'écria :

— Ah ! ce calice est trop amer, mon Dieu ! et malgré moi ma main le repousse.

— Ma fille, dit la voix grave d'un homme qui, en ce moment, se pencha vers elle, vous l'accepterez et le Seigneur daignera l'adoucir.

Any, en se retournant, reconnut le père Xavier.

— Vous ! vous ! mon père ! s'écria-t-elle.

(A suivre

RAOUL DE NAVERY